



## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la séance du 16 mars 2022

Le 16 mars deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en la mairie de Retzwiller sous la présidence de Monsieur Franck GRANDGIRARD, Maire, pour la tenue ordinaire d'une séance suite à sa convocation du 9 mars 2022.

#### Présents : 15

Franck GRANDGIRARD	Alain MOHN	Pierre-François BITSCH	Martine MEILLER	Annick RIEKER
Agnès VALENTIN	Valérie PROUST	Camille KAYSER	Laure FINK	Frédéric KNOPF
Philippe RITTER	Menderes UNLU	Anthony FREY		Maximilien VOVILIER

#### Excusés : 1

Benjamin FRIEDRICH      procuration à

#### Procurations : 1

Maximilien VOVILIER

#### Absents : 0

Monsieur le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

#### Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'Ordre du jour modifié :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2022
2. Compte Administratif 2021 du budget principal de la commune- Compte de gestion du Percepteur
3. Affectation des résultats 2021 du budget principal de la commune
4. Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents
5. Compte Administratif 2021 du budget annexe du service de distribution d'eau potable - Compte de gestion du Percepteur
6. Affectation des résultats 2021 du budget annexe du service de distribution d'eau potable
7. Enregistrement pour l'exploitation d'une station de transit de produits minéraux

#### Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : **Annick RIEKER**

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2022

### Délibération n° 2022.10

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le procès-verbal retrace les décisions prises par le Conseil Municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats. Il présente une synthèse des délibérations et des décisions du conseil.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**APPROUVE** le procès-verbal.

## 2. Compte Administratif 2021 du budget principal de la commune- Compte de gestion du Percepteur

### Délibération n° 2022.11

✓ **Compte administratif 2021**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 du budget principal de la commune.

Celui-ci fait ressortir :

un excédent de fonctionnement de	+ 1 014 849,94 euros
un déficit d'investissement de	- 155 809,65 euros
<b>soit un excédent global de</b>	<b>+ 859 040,29 euros</b>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée au moment du vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION**

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que stipulés ci-dessus.

✓ **Compte de gestion 2021**

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion 2021 du budget principal de la commune.  
Constatant que les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION PARTICULIÈRE, NI RESERVE**

**APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget principal de la commune.

## 3. Affectation des résultats 2021 du budget principal de la commune

### Délibération n° 2022.12

Vu l'approbation du Compte Administratif 2021 du budget principal de la commune en date du 16 mars 2022  
Vu l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement constaté au dit Compte Administratif,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit

<b>Investissement</b>	Déficit de la section d'investissement Résultat de l'exercice 2021 (déficit) compte DI.001	- 155 809,65 €
	Reste à réaliser – dépenses d'investissement : 493 165,70 €	- 468 165,70 €
	Reste à réaliser – recettes d'investissement : 25 000,00 €	
	<b>Besoin de financement total de la section d'investissement</b>	<b>623 975,35 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	Excédent de fonctionnement au 31/12/2021	+1 014 849,94 €
	Exécution du virement à la section d'investissement compte RI.1068	<b>623 975,35 €</b>
	Affectation complémentaire en réserves	<b>0,00 €</b>
	<b>Affectation de l'excédent reporté Résultat de l'exercice 2021 (excédent) compte RF.002</b>	<b>+ 390 874,59 €</b>

#### **4. Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents**

##### **Délibération n° 2022.13**

Monsieur le Maire présente la protection sociale complémentaire, constituée des contrats que les agents territoriaux peuvent souscrire pour se garantir contre le risque « santé » et / ou « prévoyance ».

Les agents concernés par ce dispositif sont les fonctionnaires stagiaires ou titulaires, les agents contractuels de droit public ou de droit privé ayant souscrit un contrat de protection sociale complémentaire en matière de Santé et/ou de Prévoyance.

Il est proposé à l'assemblée de renforcer notre engagement dans la protection sociale complémentaire afin d'apporter un complément de salaire face à la perte du pouvoir d'achat des agents et garantir le maintien de traitement en cas de perte de revenus pour maladies et de faciliter l'accès aux soins dans un contexte d'augmentation continue des dépenses de santé.

Il est proposé que la participation financière soit versée mensuellement, directement à l'agent sans tenir compte des critères de rémunération et de situation familiale des agents.

Le montant brut de la participation mensuelle employeur à la complémentaire prévoyance, évoluerait à 15€.

Le montant brut de la participation mensuelle employeur à la complémentaire santé, pour peu que l'agent en demandant le bénéfice puisse produire une attestation de labellisation, s'élèverait à 20€.

La participation financière de la commune de Retzwiller à la complémentaire santé de ses agents pourrait entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ, MOINS UNE ABSTENTION** (Franck GRANDGIRARD)

**APPROUVE** la revalorisation de la participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance

**APPROUVE** la mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque santé

**APPROUVE** le choix de la labellisation comme dispositif de participation

**APPROUVE** les modalités financières de cette participation

**APPROUVE** que la participation soit versée directement à l'agent sur présentation d'un justificatif annuel d'adhésion à une offre labellisée

**INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 012 à compter du 1er Juillet 2022.

## 5. Compte Administratif 2021 du budget annexe du service de distribution d'eau potable - Compte de gestion du Percepteur

Délibération n° 2022.14

### ✓ Compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 du budget annexe du service de distribution d'eau potable.

Celui-ci fait ressortir un excédent de fonctionnement de + 117 799,22 euros, un excédent d'investissement de + 237 351,13 euros **soit un excédent global de + 355 150,35 euros**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée au moment du vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION**

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que stipulés ci-dessus.

### ✓ Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion 2021 du budget annexe du service de distribution d'eau potable. Constatant que les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION PARTICULIÈRE, NI RESERVE**

**APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget annexe du service de distribution d'eau potable.

## 6. Affectation des résultats 2021 du budget annexe du service de distribution d'eau potable

Délibération n° 2022.15

Vu l'approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe du service de distribution d'eau potable en date du 16 mars 2022

Vu l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement constaté au dit Compte Administratif,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**,

**DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit

<b>Investissement</b>	Excédent de la section d'investissement Résultat de l'exercice 2021 (Excédent) compte RI.001	+ 237 351,13 €
	Reste à réaliser – dépenses d'investissement : 493 165,70 €	- 158 026,50 €
	Reste à réaliser – recettes d'investissement : 25 000,00 €	
	<b>Besoin de financement total de la section d'investissement</b>	<b>79 324,63 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	Excédent de fonctionnement au 31/12/2021	+117 799,22 €
	Exécution du virement à la section d'investissement compte RI.1068	<b>79 324,63 €</b>
	Affectation complémentaire en réserves	<b>0,00 €</b>
	<b>Affectation de l'excédent reporté Résultat de l'exercice 2021 (excédent) compte RF.002</b>	<b>+ 38 474,59 €</b>

## **7. Enregistrement pour l'exploitation d'une station de transit de produits minéraux**

La société SUEZ RV Nord Est a été autorisée à exploiter une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inerte pour son site localisé au lieu-dit « Espen » à Wolfersdorf, selon l'arrêté préfectoral du 2 mars 2022. Les dispositions de cet arrêté préfectoral ont été portées à la connaissance des membres du conseil municipal.

### **POUR INFORMATION**

## **Informations et questions diverses**

- Travaux Cité Sturm
- Travaux Préau
- Opération Alsace Propre
- Permanence Bureau de vote

**Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 22h10.**

<p><b>Franck GRANDGIRARD</b> Maire</p> 	<p><b>Alain MOHN</b> 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire</p> 	<p><b>Pierre-François BITSCH</b> 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</p> 
<p><b>Martine MEILLER</b> 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</p> 	<p><b>Annick RIEKER</b> Conseillère Municipale</p> 	<p><b>Agnès VALENTIN</b> Conseillère Municipale</p> 
<p><b>Valérie PROUST</b> Conseillère Municipale</p> 	<p><b>Camille KAYSER</b> Conseillère Municipale</p> 	<p><b>Laure FINK</b> Conseillère Municipale</p> 
<p><b>Frédéric KNOFF</b> Conseiller Municipal</p> 	<p><b>Philippe RITTER</b> Conseiller Municipal</p> 	<p><b>Menderes UNLU</b> Conseiller Municipal</p> 
<p><b>Anthony FREY</b> Conseiller Municipal</p> 	<p><b>Benjamin FRIEDRICH</b> Conseiller Municipal</p> <p>Absent excusé Procuration à Maximilien VOVILIER</p> 	<p><b>Maximilien VOVILIER</b> Conseiller Municipal</p> 